



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **DU MERCREDI 13 MARS 2019**

Secrétaire de séance : Géraldine Obriot

Excusés : Florent Imbert, Jean-Paul Ducreux, Cyril Perrasse

► Validation du compte- rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal :

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 6 février 2019 a été mis à disposition de l'ensemble des élus municipaux et, sans remarques ou observations, le Conseil valide ce document.

► Compte-rendu des délégations du Maire :

- Monsieur le Maire nous informe de la signature d'un devis de 150 € pour une prestation de K'Danse à l'occasion de la Fête du Pain le 19 mai 2019.
- Monsieur le Maire nous informe de la signature d'un devis avec l'entreprise E.G.D.B pour une modification de la VMC du local sanitaires de la Halle-Préau pour un montant de 252,67 € TTC.
- Monsieur le Maire nous informe de la signature d'un devis avec l'entreprise E.G.D.B pour l'installation d'une prise 380 Volts dans le local buvette de la Halle-Préau pour un montant de 691,94 € TTC.
- Monsieur le Maire nous informe de la signature d'un devis avec les Ets PATAY pour le réapprovisionnement de matériels de la cantine (ramequins, verres, etc.) et la fourniture pour la salle polyvalente de support sacs poubelles pour un montant total de 209,12 €.

► Ressources humaines : modification de temps de travail (agents techniques) :

Monsieur le Maire nous fait part de la demande d'un agent technique pour une diminution de son temps de travail pour passer de 35 h à 28 h par semaine. En contrepartie, l'autre agent technique accepte d'augmenter son temps de travail de 2 h par semaine. En définitive, la commune perdra 5h de ressources humaines par semaine, soit 228 h sur l'année. Pour pallier à cette diminution, et au cas par cas, il sera proposé de faire appel à des prestataires extérieurs.

Le Conseil Municipal accepte, à la majorité, ces modifications (8 voix pour et 1 abstention).

► Bibliothèque : proposition embauche mutualisée (avec communes voisines) :

Monsieur le Maire informe de l'accord trouvé avec les communes de Montrottier et Chambost-Longessaigne pour l'embauche mutualisée d'un agent, afin d'aider les bénévoles pour les actes de gestion et d'animation dans les bibliothèques municipales des 3 communes. Les besoins sont évalués entre 18 et 20 h par semaine (6 h à Chambost-Longessaigne, 6 h à Longessaigne et entre 6 et 8 h pour Montrottier). Une fiche de poste a été rédigée pour le recrutement d'un agent spécialisé, pour un contrat à durée déterminée de 10 mois, dans un premier temps. La commune de Montrottier a accepté de "porter" ce poste et les 2 autres communes, par convention, lui verseront une participation financière.

Cette participation communale est estimée entre 5 500 et 5 600 € par année.

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable pour cette embauche mutualisée et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne conclusion de cette affaire.

► Contribution financière SYDER pour l'année 2019 : fiscalisation ou budgétisation :

Monsieur le Maire propose que la participation communale au SYDER d'un montant de 19 329,39 € correspondant à la régularisation des opérations de 2018 et à un acompte prévisionnel pour l'année 2019 soit assurée, comme par le passé, par recouvrement direct sur les contribuables.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité.

► Convention CDG 69 : gestion des dossiers agents (cohortes et retraite) :

Monsieur le Maire nous informe d'une modification de la convention passée avec le CDG 69 pour la gestion des cohortes (mises à jour et transfert des informations relatives à l'évolution de la carrière de tous les agents communaux vis à vis de la retraite) et gestion des départs en retraite. Cette nouvelle convention établie pour 4 ans prend en compte une nouvelle grille tarifaire qui diminuera les coûts pour la commune. Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, et autorise le Maire à signer cette nouvelle convention.

► Budgets (principal, assainissement) : approbation des comptes administratifs 2018 :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les comptes administratifs 2018, pour le budget principal et pour le budget annexe d'assainissement.

Pour le budget principal, l'excédent annuel de fonctionnement est de 74 745,44 € et, dans l'attente du versement de subventions relatives à la Halle-Préau, on constate un déficit d'investissement de 211 399,27 €.

Pour le budget annexe assainissement, l'excédent annuel de fonctionnement s'élève à 2 956,51 € et un excédent annuel d'investissement de 26 536,10 €.

Après reprise des soldes antérieurs, le budget principal présente les résultats propres cumulés suivants : 391 505,20 € pour le fonctionnement et - 290 289,31 € pour l'investissement.

Pour le budget assainissement, les résultats propres cumulés sont les suivants : 11 811,05 € pour le fonctionnement et 5 816,18 € pour l'investissement. Après discussion et réponse aux différentes questions, M. le Maire se retire de la salle pour faire procéder au vote.

Le compte administratif du budget principal est approuvé à l'unanimité, ainsi que celui de l'assainissement.

► Budgets (principal, assainissement) : approbation des comptes de gestion 2018 :

Monsieur le Maire nous demande d'approuver les comptes de gestion présentés par Madame Tholy, receveur principal de la Trésorerie des Monts du Lyonnais, qui sont en tout point identiques aux comptes administratifs présentés précédemment.

Ces comptes de gestion sont approuvés, à l'unanimité.

► Budgets (principal, assainissement) : affectation des résultats 2018 sur les budgets 2019 :

Après avoir approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2018 et considérant qu'il y a lieu de respecter l'équilibre budgétaire, le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'affectation des excédents de fonctionnement.

Pour le budget principal : considérant le déficit d'investissement cumulé de 290 289,31 € et les restes à réaliser positifs à hauteur de 174 037,00 €, il est obligatoire de virer de la section de fonctionnement vers la section d'investissement la somme de 116 252,31 € et le solde de 275 252,89 € sera reporté en recettes de fonctionnement, pouvant servir, selon les besoins, à la part autofinancée de futurs projets d'investissements.

Pour le budget annexe assainissement : considérant que nous sommes en présence d'un excédent d'investissement cumulé de 5 816,18 €, et en l'absence de restes à réaliser, la totalité de l'excédent de fonctionnement (11 811,05 €) sera repris en recettes de fonctionnement, pouvant servir selon les besoins au financement de futurs projets d'investissements.

Ces affectations budgétaires sont adoptées, à l'unanimité, des membres présents.

► Présentation des budgets provisoires 2019 (principal, assainissement) :

Monsieur le Maire nous fait part des travaux de la commission Finances, par une présentation détaillée des projets de budgets primitifs (principal et assainissement) pour l'année 2019, et recueille les éventuelles observations, afin d'établir les documents définitifs qui seront proposés au vote lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

► Assainissement collectif : fixation des tarifs redevances 2019 :

Daniel Vermare nous rappelle les montants pour l'année 2018 qui étaient de 24,00 € pour la part fixe et 0,80 € le m³ pour la part variable correspondant à la consommation d'eau achetée et rejetée sur le réseau d'assainissement collectif.

Pour les personnes ayant un puits : les calculs sont effectués sur un équivalent de 30m³ par personne, avec les mêmes tarifs.

Une proposition est faite de maintenir ces tarifs pour 2019. Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, cette proposition.

► Fixation des taux d'imposition 2019 (3 taxes : habitation, foncier bâti, foncier non bâti) :

Après rappel des taux d'imposition en vigueur, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de voter les taux d'imposition des trois taxes directes locales pour l'année 2019. Il propose de maintenir les mêmes taux pour 2019, précisant que les valeurs locatives seront relevées de 2,2 %, par une décision nationale. Le Conseil Municipal accepte cette proposition, à l'unanimité.

| Taxe d'habitation 2018 | Taxe foncier bâti 2018 | Taxe foncier non bâti 2018 |
|-------------------------------|-------------------------------|-----------------------------------|
| 16,99 % | 18,70 % | 44,58 % |
| Taxe d'habitation 2019 | Taxe foncier bâti 2019 | Taxe foncier non bâti 2019 |
| 16,99 % | 18,70 % | 44,58 % |

► Participation du budget général / budget assainissement (mise à disposition de personnel) :

Monsieur le Maire informe qu'une participation doit être versée au budget principal. Cette participation du budget assainissement est représentative des frais de personnel relative aux interventions des agents communaux sur la lagune d'assainissement collectif. La participation annuelle 2019 est évaluée à 1 200,50 €. Il conviendra de budgéter ce montant, en recettes sur le budget principal de la commune et en dépenses sur le budget annexe assainissement.

Après en avoir délibéré, cette proposition de participation est adoptée, à l'unanimité.

► Subvention équilibrage pour budget CCAS 2019 :

Cette décision est reportée à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

► Comptes-rendus des réunions de commissions communales et intercommunales :

Néant

► Informations et questions diverses :

- Adressage communal : Dans le cadre de la poursuite des travaux relatifs à l'adressage communal, les mâts seront installés durant la première quinzaine d'avril, par les agents techniques municipaux, avec l'aide de Jean Christophe SEVE (prestataire local) et la participation d'un élu pour chaque journée de travail. Ces travaux nécessitent la location d'une tarière.